RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Transalp

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous quelques rappels et conseils pour le bon déroulement du programme de mobilité individuelle d'élèves franco-italien « Transalp ».

Sommaire :

- **Quelques recommandations pour les élèves participants**
- **Quelques recommandations pour les familles des élèves participants**
- **Le rôle des professeurs référents**
- **Le rôle du chef d'établissement**

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Transalp

Quelques recommandations pour les élèves participants

Tu as décidé de participer au dispositif Transalp, voici quelques recommandations qui t'aideront à préparer cette expérience humaine, linguistique et culturelle au mieux.
Cette expérience sera l'occasion pour toi d'acquérir un maximum d'autonomie pendant ces quelques semaines, mais aussi de découvrir une autre culture, un autre fonctionnement scolaire, un autre rythme au quotidien, et d'autres habitudes. Tu dois te préparer pour t'adapter à tout cela. Cela sera l'occasion pour toi d'observer ces différences, mais aussi de réfléchir sur tes propres habitudes, ce qui est toujours enrichissant. Ton correspondant / ta correspondante sera sans doute assez différent(e) de toi, mais cela ne doit pas t'inquiéter, au contraire, tu vas pouvoir t'ouvrir à un autre caractère, un autre mode de fonctionnement, et mieux comprendre les autres en général.
En participant, tu t'engages :

- à avoir toujours sur toi, en Italie, un document d'identité ainsi que l'adresse complète et le numéro de téléphone de ta famille d'accueil
- à respecter les horaires et les règles de vie de l'établissement et de la famille d'accueil
- à interagir activement avec mon correspondant, ma famille d'accueil et mon établissement d'accueil pour profiter pleinement de cette expérience
- à être ponctuel en respectant le groupe, la famille et les membres de l'établissement qui organisent des activités
- à être respectueux et correct avec chacun et à ne pas causer de dommages à la famille, à l'établissement ni aux lieux
- à faciliter l'intégration de ton correspondant dans ta famille et ton lycée en France
- à être ponctuel aux différentes activités auxquelles vous participez ensemble
- à faciliter la communication : en situation d'immersion dans une nouvelle langue et une nouvelle culture, les difficultés proviennent le plus souvent de simples malentendus

Les rôles des différents adultes autour de toi

1) La Famille d'accueil
Elle sera ta famille pendant ces quelques semaines, alors il faudra que tu sois le plus naturel possible avec elle. Il s'agit d'être simple dans ton attitude, de dire quand quelque chose ne va pas, et de rester ouvert à la discussion. C'est à elle que tu dois dire si tu as des soucis de santé, ou un régime alimentaire particulier, un traitement médical ou autre. Plus tu communiqueras, plus ce se sera simple pour tout le monde de partager les semaines ensemble.

2) Le professeur référent
- Tu vas avoir un professeur référent en France, qui est généralement ton professeur d'italien, et avec lequel tu pourras communiquer si besoin par mail pour les cours en France. C'est lui qui va préparer ton contrat d'études, qui définira ce qu'il attend de toi pendant ton séjour, et à ton retour. Il te fait confiance à ce sujet.

- Tu vas avoir aussi un professeur référent en Italie, généralement un professeur de français, qui te permettra de t'exprimer dans ta langue maternelle si besoin, pour avoir des renseignements d'ordre pratique, ou clarifier une éventuelle incompréhension, notamment pour le suivi des cours.
Si le professeur référent peut t'aider au niveau linguistique et culturel, il n'est pas responsable des élèves.
Le professeur référent a un rôle pédagogique, et c'est à la famille d'accueil que tu dois parler de tes éventuelles difficultés personnelles, sauf si tu as du mal à les exprimer en italien, et que tu as besoin d'une aide linguistique, n'hésite pas alors à solliciter le professeur référent.

Rappel des documents que tu dois avoir sur toi en arrivant en Italie

1) Carte d'identité ou passeport en cours de validité
2) Autorisation de sortie de territoire si tu es mineur
3) Attestation d'assurance – responsabilité civile
4) Carte européenne d'assurance maladie
5) Certificat médical de moins de 3 semaines
6) Contrat d'études
7) Ces recommandations
+ Tout document éventuellement nécessaire en raison de la pandémie de Covid 19

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Transalp

Quelques recommandations pour les familles des élèves participants

Votre enfant et vous-mêmes avez décidé de participer au dispositif Transalp.
Ces quelques recommandations vous aideront à préparer cette expérience humaine, linguistique et culturelle au mieux.
Vous allez accompagner votre enfant dans cette expérience, mais rappelez-vous que c'est à lui d'acquérir un maximum d'autonomie pendant ces quelques semaines.
Le dispositif Transalp fonctionne sur quelques principes fondamentaux pour vous : communication et réciprocité avec la famille d'accueil de votre enfant pour les frais du quotidien (sauf argent de poche), confiance et respect des différences entre ces deux foyers et les cultures qui y sont transmises.

LE RÔLE DE LA FAMILLE

1) DURANT LA PRÉPARATION DU SÉJOUR DE VOTRE ENFANT EN ITALIE ET DE LA VENUE DE SON CORRESPONDANT EN FRANCE :
- Remplir le dossier élève, en gardant une copie de ce que vous avez renseigné
- Vous mettre d'accord avec la famille du correspondant de votre enfant pour les dates de séjour en France et en Italie. Profitez-en aussi pour préciser d'éventuelles autorisations de sortie sur place. Cela évite tout malentendu.
- Informer la famille d'éventuels problèmes de santé, médicaments, interdits alimentaires.
- Vous assurer que l'enfant aura sur lui, en arrivant en Italie, les documents suivants :

1) Carte d'identité ou passeport en cours de validité
2) Autorisation de sortie de territoire si tu es mineur
3) Attestation d'assurance – responsabilité civile
4) Carte européenne d'assurance maladie
5) Certificat médical de moins de 3 semaines
6) Contrat d'études
7) Ces recommandations
+ Tout document éventuellement nécessaire en raison de la pandémie de Covid 19

2) PENDANT L'ACCUEIL DU CORRESPONDANT ITALIEN :

La famille s'engage à fournir à l'enfant accueilli :
- l'hébergement dans des conditions décentes d'hygiène, de sécurité et de confort
- la nourriture, y compris l'argent pour les repas pris en dehors de la maison et la cantine si votre enfant y mange, et à tenir compte des allergies/ régimes alimentaires
- les frais de transport pour se rendre au lycée

Par ailleurs, les familles impliquées dans l'échange s'engagent
- à prendre le plus grand soin des élèves pendant leur séjour.
- à ne pas divulguer leurs données personnelles
- à exposer clairement les règles éventuelles de la maison afin d'éviter tout malentendu.

- à inclure l’enfant dans les interactions quotidiennes et les activités de la famille pour l’aider à profiter pleinement de son expérience linguistique, culturelle et humaine.

Vous êtes libres ensuite de faire profiter votre hôte de sorties ou autre durant son séjour, de la même façon que votre enfant pourra en profiter en Italie.

NB : La réussite de l'échange repose sur une bonne communication dès le départ entre correspondants et entre les responsables légaux.
Bien entendu, le professeur référent peut aider au niveau linguistique, mais il n'est pas responsable des élèves. Le professeur référent a un rôle pédagogique, le chef d'établissement autorise la participation de son établissement au dispositif, et la DAREIC a un rôle de conseil auprès du chef d'établissement et du professeur référent.

3- DÉMARCHES A SUIVRE EN CAS DE SITUATION IMPRÉVUE

SITUATION 1 :
L'INCIDENT SE PASSE DANS L'ÉTABLISSEMENT OU DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Les démarches sont les mêmes que pour un élève de l'établissement.
La famille d'accueil tient le rôle de la famille de l'élève, qui la tiendra au courant de l'incident et échangera avec elle. La famille de l'élève doit être mise au courant de tout incident concernant son enfant.
Le professeur référent et son homologue peuvent aussi intervenir si nécessaire, notamment pour une meilleure compréhension linguistique et culturelle.

SITUATION 2 :
L'INCIDENT SE PASSE HORS DE L'ÉTABLISSEMENT, ET EN DEHORS D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce sont les familles qui doivent entrer en relation directe, et informer ensuite l'établissement de l'incident.
Elles doivent ensuite entrer en contact avec le professeur référent afin de discuter de la situation et trouver une solution. Le professeur référent doit être en contact avec son collègue italien afin de discuter d'une éventuelle difficulté.

NB : Le professeur référent est l'interlocuteur privilégié de la DAREIC. Les familles doivent s'adresser à lui, et non à la DAREIC directement, pour un meilleur suivi.

RAPPELS :

-La famille du participant devra prendre en charge d’éventuels dommages causés par l’enfant.

-La famille s’engage à rejoindre immédiatement l’enfant s’il a pris part à des comportements sanctionnables par la loi du pays d’accueil.

-En cas de difficultés n’ayant pu être résolues par la médiation, de comportement grave ou de nécessité sanitaire entraînant une interruption du séjour, les frais du retour anticipé sont à la charge de la famille du participant.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Transalp

Le rôle des professeurs référents

I- METTRE EN PLACE LE DISPOSITIF TRANSALP DANS SON ÉTABLISSEMENT

Mettre en place le dispositif Transalp dans son établissement implique une cohésion entre les différents membres de l'équipe éducative. Sans un réel soutien de votre chef d'établissement, et une bienveillance de vos collègues, il sera plus difficile de pérenniser le dispositif. La communication est essentielle pour la réussite de la mobilité. N'hésitez pas à solliciter votre chef d'établissement et son secrétariat pour informer les équipes éducatives de l'arrivée du ou des correspondants, ainsi que du séjour en Italie de vos élèves.

Partir plusieurs semaines à l'étranger en immersion est une chance pour les candidats qui ne partent pas en vacances, mais en séjour pédagogique, linguistique et culturel, nous le savons bien.

Voici les moments importants de concertation et d'information pour optimiser la mise en place du dispositif Transalp :
- S'entretenir avec le chef d'établissement au sujet des élèves qui ont fait acte de candidature, afin de les valider ou pas ;
- S'entretenir avec les familles des candidats retenus en présence du chef d'établissement ; (NB : si cette étape n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée, car il s'agit de la première officialisation de la responsabilité des familles)
- Préparer les documents pour la session : convention entre établissements, contrat d'études et tableau récapitulatif
  - Transmettre à la Drareic (via mail à claire.chassagne@ac-lyon.fr) les dossiers des candidats et le tableau récapitulatif, en mettant en copie le chef d'établissement

II. LES MISSIONS DU PROFESSEUR RÉFÉRENT

Le professeur référent est un tuteur en établissement, mais ne doit pas se substituer à la famille d'accueil qui est responsable de l'élève qu'elle accueille. Son rôle est de guider et conseiller les élèves dans leur expérience. Il est l'interlocuteur pédagogique privilégié. Il aide à la préparation et au bon déroulement du séjour, notamment par les missions suivantes :
1) Remise du dossier de candidatures aux élèves volontaires
Après avoir recensé et éventuellement choisi les candidatures, il pourra les proposer à son collègue en Italie afin de mettre en relation les familles et les élèves. Ensemble, ils décident des dates de séjour en France et en Italie, qui sont validées par les établissements.

2) Préparation avec le chef d’établissement de la convention inter établissements
3) Préparation du contrat d’études
NB : Pensez à laisser aux familles une copie de ces documents qu’elles devront conserver pour avoir les informations en cas de besoin.
4) Lors de l'accueil du ou des élèves italiens, le professeur référent supervise le placement dans une ou plusieurs classes, il veille au bon séjour de ces élèves dans l'établissement, il s'assure que tout se passe bien dans la famille d'accueil.
5) Au retour de l’élève, son expérience peut être exploitée dans différentes matières. Sa mobilité fait partie intégrante de son parcours de lycéen et n’occasionne pas de rattrapages de devoirs mais bien un enrichissement qui bénéficie à tous.

III. DÉMARCHES A SUIVRE EN CAS DE SITUATION IMPRÉVUE

SITUATION 1 : L'INCIDENT SE PASSE DANS L'ÉTABLISSEMENT OU DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Les démarches sont les mêmes que pour un élève de l'établissement.
La famille d'accueil tient le rôle de la famille de l'élève, qui la tiendra au courant de l'incident et échangera avec elle. La famille de l'élève doit être mise au courant de tout incident concernant son enfant. Le professeur référent et son homologue peuvent aussi intervenir si nécessaire, notamment pour une meilleure compréhension linguistique et culturelle.

SITUATION 2 : L'INCIDENT SE PASSE HORS DE L'ÉTABLISSEMENT, ET EN DEHORS D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce sont les familles qui doivent entrer en relation directe, et informer ensuite l'établissement de l'incident. Elles doivent ensuite entrer en contact avec le professeur référent afin de discuter de la situation et trouver une solution. Le professeur référent doit être en contact avec son collègue italien afin de discuter d'une éventuelle difficulté.
NB : Le professeur référent est l'interlocuteur privilégié de la DAREIC. Les familles doivent s'adresser à lui, et non à la DAREIC directement, pour un meilleur suivi

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Transalp

PROGRAMME DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE D'ÉLÈVES FRANCO-ITALIEN

LE RÔLE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

1- MISE EN PLACE LE DISPOSITIF TRANSALP DANS SON ÉTABLISSEMENT

Mettre en place le dispositif Transalp dans son établissement implique une cohésion entre les différents membres de l'équipe éducative.
Sans un réel soutien du chef d'établissement, le professeur référent ne pourra pas pérenniser le dispositif.
La communication avec l'administration et avec tous les membres impliqués de l'équipe éducative est essentielle pour la réussite de la mobilité.

Voici les moments importants de concertation et d'information pour optimiser la mise en place du dispositif Transalp :
- S'entretenir avec le professeur référent au sujet des élèves qui ont fait acte de candidature, afin de les valider ou pas ;
- S'entretenir avec les familles des candidats retenus en présence du professeur référent ; (NB : si cette étape n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée, car il s'agit de la première officialisation de la responsabilité des familles) ;
- Informer dès que possible les différents acteurs de la communauté éducative de l'établissement des participants à cette mobilité qui s'inscrit pleinement dans le parcours d'un lycéen et peut-être exploitée en classe, et inscrire le dispositif dans le Projet d'établissement.

2. RAPPEL DES ARTICLES DE LA CONVENTION ENTRE ETABLISSEMENTS

L'ÉLÈVE EST SOUMIS PENDANT SON SÉJOUR AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT QUI L'ACCUEILLE, IL CONVIENT DONC DE LUI RAPPELER SES DROITS ET SES DEVOIRS.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT AUTORISE LA MOBILITÉ, MAIS N'EST PAS RESPONSABLE DES CHOIX EFFECTUES PAR LA FAMILLE D'ACCUEIL. L'ETABLISSEMENT DOIT EN REVANCHE S'ASSURER QUE LES PARTICIPANTS FRANÇAIS ET ITALIENS ONT BIEN SOUSCRIT UNE ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DANS LE CADRE DE LA MOBILITE.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DOIT DONNER SON ACCORD POUR L'INTERRUPTION DE LA CONVENTION SIGNÉE, ET IL N'EST PAS TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PART DES FAMILLES DE CETTE OBLIGATION PRÉALABLE.

3. DEMARCHES A SUIVRE EN CAS DE SITUATION IMPREVUE

SITUATION 1 : L'INCIDENT SE PASSE DANS L'ÉTABLISSEMENT OU DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ PEDAGOGIQUE

Les démarches sont les mêmes que pour un élève de l'établissement.
La famille d'accueil tient le rôle de la famille de l'élève, qui la tiendra au courant de l'incident et échangera avec elle. La famille de l'élève doit être mise au courant de tout incident concernant son enfant. Le professeur référent et son homologue peuvent aussi intervenir si nécessaire, notamment pour une meilleure compréhension linguistique et culturelle.

SITUATION 2 : L'INCIDENT SE PASSE HORS DE L'ÉTABLISSEMENT, ET EN DEHORS D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce sont les familles qui doivent entrer en relation directe, et informer ensuite l'établissement de l'incident.